



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 1^{er} décembre 2023

Réforme de la police nationale : création de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale de la Vienne, ce jour.

Initié en 2020, conformément aux conclusions du Livre blanc de la sécurité intérieure et aux engagements du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, le projet de réorganisation de la Police nationale va prochainement aboutir. Sa mise en œuvre est en effet programmée pour le début d'année prochaine ; elle est anticipée dans la zone Sud-Ouest et dans le département de la Vienne, dès le 1^{er} décembre 2023.

Actée par deux textes publiés au Journal officiel, la réorganisation de la Police nationale est guidée par trois principes structurants : unicité de commandement, décloisonnement et déconcentration.

Elle distingue trois échelons d'intervention : un pilotage national, une coordination zonale et une action (inter) départementale.

- Le niveau national des directions métiers se situe désormais au niveau stratégique de la chaîne de commandement. Elles ont une mission d'animation.
- Le niveau zonal est un relais stratégique territorial pour animer, coordonner, orienter et contrôler l'action des directions interdépartementales, dans le strict respect des prérogatives dévolues à l'autorité préfectorale d'une part et à l'autorité judiciaire d'autre part. Assisté de directeurs zonaux adjoints en charge des différentes filières, le directeur zonal de la Police nationale (DZPN) devient un acteur majeur en matière de ressources humaines (gestion prévisionnelle des emplois, concertation avec les organisations syndicales), finances, soutiens et réserves en lien avec le SGAMI, sous l'autorité du préfet de zone.
- **Le niveau départemental** est le cœur du projet de réorganisation. Il tend à ce qu'un directeur de Police unique, ayant autorité sur les services départementaux ou interdépartementaux des filières, dispose de l'essentiel des moyens opérationnels. Il exerce ses missions sous l'autorité du préfet de département. Pour l'exercice des missions de Police judiciaire, il est placé sous le contrôle, la surveillance et la direction de l'autorité judiciaire.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



La direction interdépartementale de la Police nationale (DIPN) de la Vienne est créée le 1er décembre 2023.

Forte de près de 400 personnels, elle est issue de la fusion de la direction départementale de la sécurité publique de la Vienne et du service de police judiciaire de Poitiers. Elle comprend :

- un service départemental de Sécurité publique, constitué d'unités de Police secours (jour et nuit), d'unités opérationnelles (GSP, BAC et BST) et d'unités d'ordre public (brigade d'intervention, brigade motocycliste et brigade cynophile),
- un service interdépartemental de Police judiciaire, réparti en divisions chargées du pilotage opérationnel, de la criminalité organisée et spécialisée (provenant de l'ex DCPJ) compétent sur la Vienne et les Deux-Sèvres, de la criminalité territoriale (Sûreté départementale ou Sûreté urbaine de l'ex DCSP), de l'action judiciaire et de la Police scientifique,
- un service départemental du Renseignement territorial traitant des dérives urbaines et de la lutte contre la radicalisation ainsi que d'information économique et sociale, des mouvances contestataires et des faits de société,
- un service départemental du recrutement et de la formation en charge de ces deux thématiques.

Elle a autorité sur les deux circonscriptions de police nationale de Poitiers (couvrant les villes et commune de Poitiers, Saint-Benoît, Migné-Auxances, Biard, Mignaloux-Beauvoir, Saint-Benoît, Ligugé et Croutelle) et de Châtelleraut, qui remplacent les anciennes circonscriptions de sécurité publique. Ces deux circonscriptions disposeront chacune de deux services : un service local de Sécurité publique et un service local de Police judiciaire.

Fort de la devise de la police nationale « Pro Patria Vigilant » (pour la patrie, ils veillent), et de ses valeurs « Dévouement, courage, intégrité », les policiers de la Vienne assurent la sécurité des personnes et des biens et la défense des institutions au sein des agglomérations de Poitiers et de Châtelleraut.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers